

SCP Annie CRUANES-DUNEIGRE, Viviane THIRY et Maxime MORENO

Avocats Associés

21, Rue Edouard Vaillant – TOURS

Tél. : 02.47.20.10.06 - Email : accueil@ctm-avocats.fr

Me James TURNER

AARPI PLATON – MAGNE - TURNER

Avocats Associés

6, Rue Molière - 83000 TOULON

Tél. : 04.94.93.64.64 - Email : contact@pmt-avocats.fr

(Renseignements fournis uniquement le matin)

Site internet pour consultation des documents : **pmt-avocats.fr**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**UNE MAISON individuelle de 100,90 m², sise à TOURS (37000),
63 Rue Henri Hertz, édifée sur une parcelle cadastrée BT n° 22 pour 7 a 18 ca.**

MISE A PRIX : 68.000,00 € (SOIXANTE HUIT MILLE €UROS)

Visites assurées par Me Stéphanie MULLET,

Commissaire de Justice, sur place,

le Mardi 14 Janvier 2025 à 10 h 30 et le Mardi 21 Janvier 2025 à 10 h 30

L'Adjudication aura lieu le MARDI 28 JANVIER 2025 à 14 h 30,

aux enchères publiques, à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier

près le Tribunal Judiciaire de TOURS,

au Palais de Justice de ladite ville, 2 Place Jean Jaurès.

La présente vente est poursuivie A

LA REQUETE DE :

La **Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC ci-après),**

S.A au capital de 262.391.274,00 €,

immatriculée au RCS de PARIS sous le n°

382 506 079, dont le siège social est :

Immeuble Austerlitz 2, 59 Avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Créancier poursuivant la vente,

Ayant pour Avocat la **SCP « Annie**

CRUANES-DUNEIGRE, Viviane THIRY et Maxime MORENO », Avocats Associés, Plaidant par **Maître James TURNER, AARPI PLATON-MAGNE-TURNER**, Avocats Associés au Barreau de TOULON.

DESIGNATION DES BIENS :

Une maison individuelle sise à TOURS (37000), 63, Rue Henri Hertz, édifée sur une parcelle cadastrée section BT n° 22 pour 07 a 18 ca.

D'une superficie de 100,90 m², cette maison est occupée par l'un des propriétaires et se compose :

- une cuisine de 8,60 m², comprenant des meubles hauts et bas en bois, en état d'usage avec plan de travail en mélaminé intégrant un évier et une crédence en faïence. Chaudière à gaz en panne. Le sol, les murs et plafond sont en état d'usage.
- un cellier de 4,50 m² disposant d'une arrivée d'eau avec tuyau d'évacuation. Le sol, les murs et plafond sont en état d'usage.
- un couloir,
- une salle d'eau de 4,60 m², dont le sol, les murs et plafond sont en état d'usage. Chauffage par un radiateur type chauffage central. Installation comprenant : deux lavabos sur colonne, un bidet et une baignoire, le tout en état d'usage.
- un WC de 1,30 m² dont le sol, les murs et plafond sont en état d'usage.
- une chambre donnant sur le jardin de 9,50 m², les murs et plafond sont en état d'usage. Chauffage par un radiateur de type chauffage central

- une chambre donnant sur le jardin de 12,30 m², dont le sol, les murs et plafond sont en état d'usage. Chauffage par un radiateur de type chauffage central,
- une chambre donnant côté rue de 10,90 m², dont le sol, les murs et plafond sont en état d'usage. Chauffage par un radiateur de type chauffage central,
- une salle à manger de 22,20 m². Le sol, les murs et plafond sont en état d'usage. Chauffage par un radiateur de type chauffage central,
- un salon de 18,50 m² (ancien garage). Le sol, les murs et plafond sont en état d'usage. Chauffage par un radiateur de type chauffage central,
- Une mezzanine d'une surface de 8,50 m² (non comptabilisée dans la surface car hauteur sous plafond inférieur à 1,80 m) avec accès par un escalier de meunier. Sol constitué de plaques OSB et absence de garde-corps.
- un jardin, totalement clôturé avec portillon et portail deux battants en PVC. Présence d'une cabane de jardin vétuste installée sur dalle de béton, d'environ 19 m².

CONDITIONS POUR ENCHERIR :

Les enchères ne seront reçues, conformément à la loi, que par le ministère d'avocats postulant près le Tribunal Judiciaire devant lequel la vente est poursuivie. Depuis le 01/09/2019, tout enchérisseur doit remettre préalablement, à son Avocat, l'attestation prévue à l'Article R 322-41-1 du Code des procédures Civiles d'Exécution

qui dispose « Avant de porter les enchères, lorsque l'immeuble saisi est un immeuble à usage d'habitation ou un fonds de commerce d'un établissement recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement, l'avocat se fait remettre par son mandant une attestation sur l'honneur indiquant s'il fait l'objet ou non d'une condamnation à l'une des peines mentionnées à l'Article L.322-7-1 et, lorsque le mandant est une personne physique, si le bien est destiné ou non à son occupation personnelle. Si le mandant est une SCI ou en SNC, il indiquant également si ses associés et mandataires sociaux font l'objet ou non d'une condamnation à l'une de ces peines. Lorsque le mandant est une personne physique l'attestation mentionne ses nom, prénoms, date et lieu de naissance et domicile, ainsi que, lorsqu'il est né à l'étranger, les nom et prénoms de ses parents. Lorsque le mandant est une personne morale, l'attestation mentionne sa dénomination et son numéro SIREN. S'il s'agit d'une SCI ou SNC, l'attestation mentionne également pour ses associés et mandataires sociaux, l'ensemble des informations requises, tant pour les personnes physiques que morales. L'attestation est datée et signée par le mandant. » Il devra en outre lui remettre un chèque de banque à l'ordre de la CARPA ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 €.

SITE INTERNET : Les pièces afférentes à la présente procédure et notamment le cahier des Conditions de Vente et le Procès-Verbal Descriptif de l'immeuble sont consultables sur le site : pmt-avocats.fr, site sur lequel une estimation approximative des frais et émoluments de vente peut être pratiquée.

OBSERVATIONS :

Au cas où la vente des biens ci-dessus désignés donnerait lieu à la perception de la TVA, cette taxe sera de convention expresse et dans tous les cas à la charge de l'adjudicataire, payable au même titre que les frais, en sus du prix d'adjudication qui s'entendra hors taxe.

ENCHERES ET MISE A PRIX :

L'adjudication aura lieu **le Mardi 28 Janvier 2025 à 14 h 30**, aux enchères publiques, à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier près le Tribunal Judiciaire de TOURS, au Palais de Justice de ladite ville, 2 Place Jean Jaurès.

MISE A PRIX : 68.000,00 €
Frais et droits en sus

Pour tous renseignements, s'adresser aux Avocats du Barreau de TOURS qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre communication du cahier des conditions de la vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de TOURS, sou le **n° de Cahier Des Conditions de Vente 24/00027** ou au cabinet de **Me THIRY et Me TURNER**.

Signé : James TURNER